

Paris, Jeudi 11 Juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ŒUVRES SOCIALES DU BATIMENT : UN VÉRITABLE COUP D'OPPORTUNISTES

Le dispositif des Œuvres Sociales du BTP en Île-de-France a pour principe fondateur *d'apporter à la totalité des salariés, un service efficient et de qualité en matière d'activités sociales et culturelles, constituant un outil fort de fidélisation des salariés et contribuant à favoriser l'image de la marque « employeur » de la profession.* La CAPEB Île-de-France perpétue cet esprit au sein de l'organisme gestionnaire qu'est l'APAS-BTP.

Dans un récent communiqué, les FFB franciliennes se targuent d'avoir (enfin) pris toute la mesure de l'importance d'un traitement équitable pour TOUS les salariés du Bâtiment et des Travaux Publics d'Île-de-France. Cette « soudaine » prise de conscience est encore une fois la démonstration du véritable OPPORTUNISME dont font preuve les dirigeants de cette organisation.

En effet, seule une des catégorie de salariés du Bâtiment, à savoir les ouvriers des entreprises de plus de 10 salariés (sauf pour ceux dont les entreprises sont adhérentes à la CAPEB) ne bénéficient plus de ses œuvres sociales depuis le 1er décembre 2022 suite à une rupture de négociation de la part de ces mêmes FFB franciliennes.

Sidney HUE, *Responsable de la Commission des Affaires Sociales de la CAPEB Île-de-France* déclare : « *C'est dommage que les FFB franciliennes aient mis près de 2 ans à rejoindre ce que revendique et porte la CAPEB Île-de-France. Tout autant dommageable puisque ce texte est juridiquement inapplicable !* ». Un gâchis qui vient s'accumuler aux incertitudes conjoncturelles et politiques qui pèsent actuellement sur la Profession et qui l'oblige à renforcer sa solidarité.

Aussi la CAPEB Île-de-France invite une nouvelle fois les FFB franciliennes à signer les accords conclus le 27 avril 2023 pour enfin concrétiser unanimement la volonté des employeurs des Branches du Bâtiment à financer le dispositif des Œuvres Sociales en faveur de tous les salariés franciliens du Bâtiment et leurs familles.

Le Président de CAPEB Île-de-France, Antony HADJIPANAYOTOU rappelle ainsi « qu'il est de la responsabilité de tous les partenaires sociaux (employeurs et salariés) d'être à la recherche de ce qui peut améliorer le sort de nos familles et le bien-être de la profession ».

Heureusement, sans attendre le retour au bon sens, chaque entreprise peut si elle le souhaite (re)donner ses droits à chaque salarié en cotisant volontairement auprès de l'APAS-BTP, l'unique organisme paritaire en charge de la gestion et des prestations au bénéfice des entreprises du Bâtiment et de leurs salariés.

Contact Presse : Jonathan SALMON – Secrétaire Général – 06 86 76 05 03